



Opportunités d'engagement

Chrome – L'Agence européenne des produits chimiques lance un appel à contribution pour la restriction du chrome (VI)

Le 13 décembre, l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a lancé un [appel à contribution concernant certaines substances de chrome \(VI\)](#), pour la préparation d'une proposition de restriction. Cet appel à contribution vise à collecter des informations à propos des coûts et de l'efficacité des mesures de gestion des risques en vue de réduire l'exposition au Cr(VI), ainsi qu'à faire une analyse quant à la disponibilité d'alternatives. Le chrome, tout comme le plomb, est une substance chimique essentielle pour la restauration à l'authentique et la maintenance des VH. La proposition de restriction par l'ECHA peut entraîner l'adoption par la Commission européenne d'obligations réglementaires plus strictes dans le but de protéger la santé humaine et l'environnement lors du chromage. Cet appel à contribution est adressé aux entreprises privées (constructeurs, fournisseurs, recycleurs, utilisateurs en aval, distributeurs, importateurs, etc.), associations sectorielles, organisations scientifiques, ONG et autres parties prenantes intéressées. Vous pouvez [soumettre une contribution ici](#) jusqu'au 13/02/2024.

La FIVA défend une utilisation sûre du chrome par les chromeurs, tout en plaidant pour la disponibilité et l'accessibilité continues du trioxyde de chrome aux fins de restauration du patrimoine culturel et de maintenance de VH. L'UE devrait adopter des garanties réglementaires proportionnelles qui n'excluent pas les chromeurs basés dans l'UE.

Développements

Paquet 'Sécurité routière' – la commission transport du Parlement européen rejette les limites de vitesse différenciées

Le 7 décembre, la commission transport du Parlement européen a [adopté](#) son rapport relatif à la **directive sur les permis de conduire** avec 22 votes pour, 21 contre et deux abstentions. La commission transport propose d'introduire des examens médicaux obligatoires pour la délivrance et le renouvellement des permis de conduire tous les 15 ans pour les motos, voitures et tracteurs et tous les cinq ans pour les poids-lourds et les bus, les détails seront déterminés par chaque État-membre. Une période d'essai d'au moins 2 ans est introduite pour les jeunes conducteurs. La commission a rejeté la proposition de l'eurodéputée rapporteur Karima Delli (Verts) visant à établir une limite de vitesse maximale pour les voitures et les motos à 110 km/h, faisant fi des limites de vitesse nationales et d'autres limites de vitesse différenciées pour les titulaires de permis A1 et A2, quelles que soient les limites de vitesse générales. Le vote du Parlement européen en séance plénière est attendu en février et les négociations avec le Conseil de l'EU (qui a [adopté sa position](#) le 4 décembre) devraient suivre en mars.

Parallèlement, également dans le cadre du paquet Sécurité routière, tant le Conseil de l'UE que le Parlement ont adopté leurs positions quant à l'échange transfrontalier d'informations en matière d'infractions routières liées à la sécurité routière. Les [États-membres proposent](#) d'étendre la liste d'infractions pour inclure les délits de fuite, le non-respect des règles relatives aux passages à niveaux et le non-respect des restrictions d'accès des véhicules.

Euro 7 – Le Conseil et le Parlement parviennent à un accord provisoire

Le 18 décembre, les États-membres de l'UE et le Parlement européen [sont parvenus à](#) un nouvel accord portant sur le règlement Euro 7, avec des limitations plus strictes pour les poids-lourds, mais des règles quasi inchangées pour les voitures et les mêmes normes diesel que l'Euro 6.

Parlement européen – soutien aux régions automobiles en transition

Le 12 décembre, le Parlement européen a soutenu un [rapport à caractère non législatif](#) et non-contraignant préconisant une réorganisation des fonds structurels de l'UE dans le but d'assister les régions automobiles lourdement impactées par les transitions verte et numérique.

COP28 – appel à l'abandon progressif des carburants fossiles

Le 12 décembre, les discussions de la COP 28 [se sont clôturées](#) par un accord entre 200 pays qui se sont engagés à « abandonner progressivement les carburants fossiles », sans plan concret de mise en œuvre.

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Lars Genild (Président), Giuseppe Dell'Aversano, Loïc Duval, Wolfgang Eckel, Michail Filippidis, Carla Fiocchi, Peeter Henning, Johann König, Stanislav Minářik, Bert Pronk et Kurt Sjoberg. Gabriel Lecumberri d'EPPA travaille avec la Commission.